

**Date limite de candidature : le 04 janvier 2023**

## CONTEXTE :

**Malicorne-sur-Sarthe** est une Commune de 2 000 habitants environ, située en Région des Pays de la Loire, dans le Département de La Sarthe, sur le territoire de la **Communauté de communes du Val de Sarthe**.

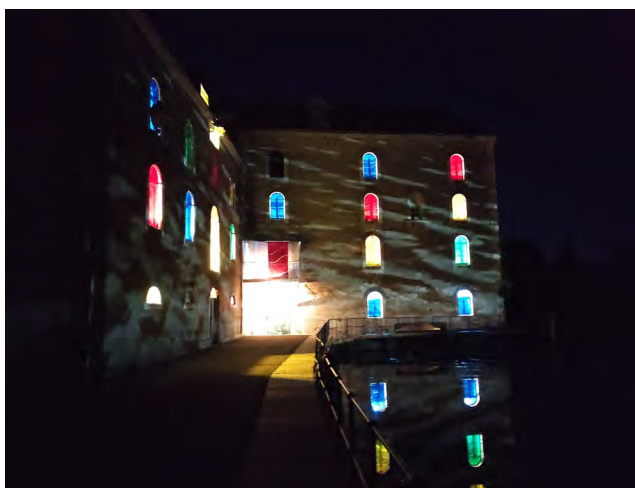
Malicorne-sur-Sarthe est un Haut-Lieu du patrimoine régional, connu et unique pour son passé céramique et pour sa tradition faïencière d'excellence encore active aujourd'hui. Depuis presque trois cent ans, sortent des ateliers du village, des faïences aux décors riches et variés dans le style Rouen, Delf, Marseille, Strasbourg,... ou dans la tradition des ajourés « fait main ».

Aujourd'hui, deux faïenceries perpétuent encore cette tradition qui ne cesse de s'exporter pour orner les plus prestigieuses tables dans le monde entier.

Le musée de la faïence et de la céramique, lieu de mémoire, participe à la valorisation et au rayonnement de cette tradition en exposant les collections de céramiques anciennes de Malicorne. Le musée, qui bénéficie de l'appellation Musée de France, soutient la diffusion de la création contemporaine en proposant aux artistes céramistes plusieurs salles d'expositions temporaires.

Depuis sa labellisation Ville et Métiers d'Art, Malicorne-sur-Sarthe, développe son identité autour des métiers d'art, avec des ateliers ouverts aux visiteurs et des événements qui jalonnent l'année. Les artisans d'art installés à Malicorne-sur-Sarthe sont aussi bien céramistes que tourneurs sur bois ou brodeuses.

La Commune a l'ambition de devenir une véritable Cité faïence et métiers d'art et développe à ce titre, en lien étroit avec la Communauté de communes du Val de Sarthe, un vaste plan d'actions dans le cadre du label « Petite ville de demain ». En 2022, deux artistes ont été sélectionnés pour réaliser des œuvres dans l'espace public de la Commune. Un premier pignon de la mairie, côté rue Oudinot a été habillé par les artistes du collectif Atelier D & N tandis qu'une installation du plasticien Charles Millot a vu le jour sur les ouvertures d'un ancien moulin situé au port de Malicorne. Fort du succès de ces deux premières expériences, la Commune souhaite continuer à donner la parole aux créateurs tout en invitant les futurs promeneurs à un parcours dans la cité pour découvrir différentes œuvres contemporaines en extérieur.



Fresque réalisée par Atelier D&N, rue Oudinot et installation sur le Moulin par le plasticien Charles Millot au printemps 2022.

## LE PROJET :

### Solliciter un regard et une production artistique « libre » dans la Commune

Afin de promouvoir l'art dans l'espace public, la Commune de Malicorne-sur-Sarthe souhaite faire appel à des artistes ou collectifs d'artistes pour la conception et la réalisation d'une œuvre originale et pérenne en extérieur. Le projet vise à investir n'importe quel espace public du choix de l'artiste, qu'il soit sur une voie publique ou une propriété communale visible du public, en excluant expressément l'espace privé (voir la carte ci-dessous).

**Le mode d'expression plastique est laissé à l'appréciation des candidats. Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums et à partir d'une ou plusieurs techniques. Le ou les artistes fourniront alors les conditions d'entretien de l'œuvre dans son dossier de candidature. L'œuvre doit être prévue pour être pérenne à compter de son installation.**

**L'œuvre pourra prendre différentes formes dès lors qu'elle sera visible du public :**

- Installation au sol
- Œuvre aérienne
- Œuvre sur façade
- Sculpture
- Ou tout autre forme à la suggestion des candidats

Aucun lieu n'a donc été ciblé préalablement. Volontairement, une carte blanche est laissée aux candidats pour donner libre cours à leur proposition, regard dans la cité (les élus de la Commune de Malicorne sur Sarthe souhaitent précisément se laisser surprendre par des propositions autres que celles qu'ils ont pu imaginer).

Les candidats devront s'immerger dans la cité, son histoire et les parcours existants pour définir le lieu le plus approprié à la mise en place d'une création (plusieurs simulations d'endroits / variantes pourront donc être proposées).

**L'œuvre devra être pensée pour l'espace public (sans gardiennage, solidité des matériaux, mise à distance ou non des regardeurs), devra inviter au parcours visiteurs entre les œuvres existantes : de la fresque sur la Mairie jusqu'à l'installation plastique installée au niveau des Moulins en passant le cœur de bourg.**

Le dialogue entre artiste(s) et habitants est également attendu lors de la réalisation de l'œuvre et de son aboutissement (inauguration prévue le 23 juin 2023). Enfin le choix de l'artiste, au-delà d'un premier jury de sélection, fera l'objet d'une consultation en ligne auprès des habitants de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

## PROFIL :

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels, artiste ou collectif d'artistes qu'ils soient street artistes, peintres muralistes, plasticiens... à même de créer une œuvre pérenne en extérieur (résistante aux intempéries notamment). Sont éligibles à cet appel à projets les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, Maison des Artistes...).

## CALENDRIER 2023 :

- Mercredi 4 janvier : clôture et dépôt des dossiers de candidatures
- Vendredi 20 janvier : Pré sélection de 3 propositions artistiques par le jury
- Mardi 28 février : rendu des plans et esquisses par les 3 candidats retenus
- Vendredi 10 mars : audition des candidats à Malicorne-sur-Sarthe
- Dernière quinzaine de mars (15 jours) : consultation publique et vote des habitants
- Fin mars / Début avril : annonce du lauréat
- Mai/Juin : exécution de l'œuvre (la réalisation devra se faire au plus proche de la date du vernissage).
- 23 juin : inauguration / Vernissage

## CONDITIONS GÉNÉRALES :

**Ainsi que présenté au calendrier, la sélection s'opérera en deux temps :**

1/ Une présélection de 3 artistes/collectifs donnant lieu à un contrat avec une rémunération artistique pour la production d'un plan et ou d'une esquisse, **à hauteur de 500 € par artiste ou collectif.**  
- Une sélection d'1 artiste/collectif donnant lieu à un contrat avec une rémunération artistique pour la production d'une œuvre.

2/ Enveloppe pour la réalisation de l'œuvre : **à hauteur de 18 500 € tout compris comprenant :**

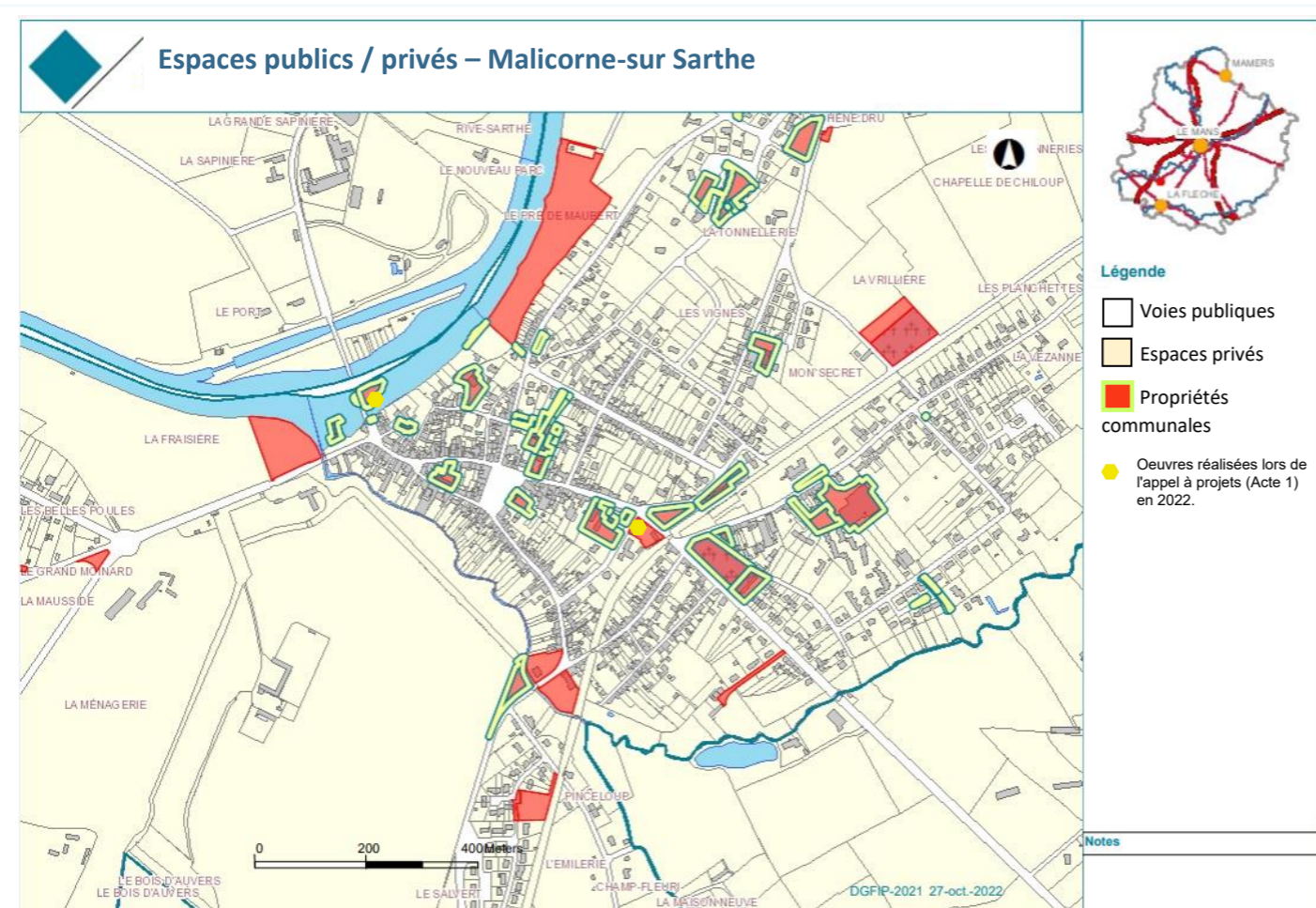
- la rémunération de l'artiste ou des artistes
- les locations éventuelles de matériaux et matériels (élévateur, échafaudages, etc.) et autres frais annexes (qu'ils relèvent de l'artiste ou la Commune)..

## Moyens mis à disposition par la Commune :

- Logement mis à disposition : atelier des créateurs Les Esquisses rue Victor Hugo à Malicorne-sur-Sarthe doté de chambres individuelles, salle de bain et salle à manger communes.
- Soutien logistique possible par un agent technique communal. S'il y a lieu, préciser les attendus.

## Le dossier de candidature comprendra :

- Attestation d'affiliation à la maison des artistes ou n° de Siren pour les associations
- Attestation d'assurance responsabilité civile au tiers
- Une présentation du projet, accompagnée d'une note d'intention et d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le ou les sites pressentis (plan A, B, C,...).



- Des visuels (photos, croquis, plans...), portfolio présentant les travaux réalisés antérieurement.
- Un curriculum vitae
- Une fiche technique détaillée du projet
- Un devis détaillé (correspondant au budget prévisionnel)
- Les conditions de l'entretien de l'œuvre dans le temps
- Les fiches techniques des produits utilisés
- Le planning prévisionnel de réalisation

**Dossier à envoyer par mail au plus tard le 4 janvier 2023 à l'adresse :  
centre.art@cc-valdesarthe.fr**